

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 19 novembre 2013 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de SANOFI (France) réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de SANOFI-AVENTIS Maroc et MAPHAR.

L'augmentation de capital de SANOFI (France) réservée à l'ensemble des salariés du groupe se fera par souscription d'actions SANOFI par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprises « Relais SANOFI SHARES » et portera sur un maximum de 6 631 050 actions. Le prix de souscription est fixé à 59,25 euros soit 665,33 Dhs par action.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.13.0113 en date du 7 mars 2013,
- Le document d'Informations Clés pour l'Investisseur FCPE « SANOFI SHARES » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000074999 et son règlement,
- Le document d'Informations Clés pour l'Investisseur FCPE « Relais SANOFI SHARES » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000111869 et son règlement,
- Le PEG signé le 13 octobre 2005 et ses avenants.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, le document de référence, les documents d'informations ainsi que le Plan d'Épargne Groupe précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI Finance et des filiales marocaines de SANOFI : SANOFI-AVENTIS Maroc et MAPHAR.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/033/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières